

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Gitega, le ...13.../...05.../2024



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Office Burundais pour la
protection de l'environnement

N. Réf. : 710.06/348/SG/20/
V. Réf. : OBPE/2024

Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant National chargé d'élaborer les circonstances nationales et dispositions institutionnelles liées au Rapport national d'Inventaire (RNI) des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.

Informations générales

Localisation : Bujumbura/Burundi

Date limite de dépôt des dossiers : le 20 Mai 2023 à 11h30.

Type de contrat : Individuel

Poste : Consultant National

Langue de travail : Français

Durée du contrat : 25 jours

I. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement à travers le PNUE/FEM pour la préparation de son premier rapport biennal sur la transparence (RBT1) afin de répondre aux obligations de mise en œuvre nationale de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris (AP).

En vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris (AP) adopté lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC en décembre 2015, tous les pays se sont mis d'accord sur un cadre de transparence renforcé (ETF, en anglais).

L'Accord de Paris définit un plan d'action mondial pour éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C.

Il établit que chaque Partie doit soumettre une contribution déterminée au niveau national et la réviser tous les cinq ans afin d'atteindre l'objectif mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de l'ETF, les pays sont censés suivre et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs CDN, et communiquer les actions d'adaptation, y compris les bonnes pratiques, les priorités, les besoins et les lacunes, afin d'informer le bilan mondial conformément à l'article 14 de l'Accord de Paris.

Le Burundi ayant ratifié l'Accord de Paris, il doit soumettre sa communication nationale (CN) tous les quatre ans, alors que le rapport biennal actualisé (RBA) sera remplacé par le rapports biennal sur la transparence (RBT), y compris un rapport d'inventaire national tous les deux ans, à partir de décembre 2024.

L'objectif principal de ce projet est d'appuyer le pays à préparer son premier RBT et le soumettre à la CCNUCC, conformément aux exigences de rapport de la Convention, de l'AP et aux objectifs de développement national.

En vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris (AP), le Burundi s'engage à fournir des informations pouvant contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Les circonstances nationales et dispositions institutionnelles liées au Rapport national d'Inventaire (RNI) de gaz à effet de serre constituent une partie importante du premier chapitre du RBT1 qui est la préparation dudit Rapport, conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris.

C'est dans ce contexte que l'OBPE recrute un Consultant national chargé de l'élaboration des circonstances nationales et dispositions institutionnelles liées à la préparation du Rapport national d'Inventaire (RNI) de gaz à effet de serre.

II. Taches du Consultant

Sous la supervision de la Direction Générale de l'OBPE et du Coordinateur national technique du projet, le Consultant en charge de l'élaboration des circonstances nationales et dispositions institutionnelles liées à la préparation du Rapport

national d'Inventaire (RNI) de gaz à effet de serre, est chargé de fournir les informations sur :

- La situation nationale complète et actualisée liée à la préparation et soumission du RNI ;
- Les dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales relatifs à l'estimation, la compilation et la communication des rapports nationaux d'inventaire ;
- Le développement des fonctions relatives à la planification, à l'établissement et à la gestion des inventaires :
 - L'entité nationale ou point focal responsable de l'inventaire national dans son ensemble ;
 - Le processus de préparation de l'inventaire conforme aux lignes directrices du GIEC et aux modalités, procédures et lignes directrices du CTR ;
 - La coordination systématique des données et informations nécessaires provenant de l'inventaire national des GES ;
 - L'archivage de toutes les données et informations sur le RNI ;
 - Les processus d'examen et d'approbation officiels de l'inventaire.

III. Qualifications

- Le candidat doit avoir un diplôme d'études supérieures (MSc ou Licence) en sciences de l'environnement ou dans un autre domaine connexe.
- Cadre expérimenté ayant une bonne connaissance des changements climatiques, de la gestion de l'environnement et des questions de développement au Burundi ;
- Avoir de bonnes connaissances et éventuellement une expérience dans l'élaboration de la communication nationale et des rapports biennaux actualisés ;
- Avoir une bonne connaissance du processus de mise en œuvre de la CCNUCC et l'Accord de Paris au Burundi ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans.

IV. Livrables

1. Situation nationale complète et actualisée (structure institutionnelle, profil démographique, profil géographique, profil économique, profil climatique et détails sectoriels ;

2. Dispositions institutionnelles, juridiques et administratives mises en place pour préparer le Rapport national d'Inventaire (RNI) des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre
3. Rapport synthèse sur les Circonstances Nationales et les dispositions institutionnelles à inclure dans document « Rapport national d'Inventaire (RNI) des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.

V. Compétences

- Bonne connaissance des questions relatives aux changements climatiques ;
- Solides compétences en matière de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports.
- Bonne aptitude à l'analyse, au traitement et à la synthèse des données et informations ;
- Bonnes compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office et la recherche sur Internet.
- Excellente maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais serait un atout.
- Bonne disposition pour le travail en équipe ;

Avoir une bonne connaissance de la CDN et/ou une connaissance de la méthodologie d'élaboration des communications nationales serait un atout.

VI. Durée de la mission

La durée maximale de cette mission est de vingt-cinq (25) jours à compter à partir de la signature du contrat.

VII. Documents à fournir

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé, actualisé et signé ;

- Une note de compréhension de la mission ;
- Une copie de chaque diplôme certifié conforme à l'original ;
- Une copie de tout document pouvant attester l'expérience du candidat dans le domaine.

VIII. Examen des offres et leur conformité

Avant d'effectuer l'évaluation des offres, l'OBPE établira la conformité de l'offre vérifiant qu'elle :

- Répond aux critères de qualification (Diplôme, expérience professionnelle dans le secteur de l'environnement) ;
- A été dûment signée ;
- Est conforme pour l'essentiel aux conditions fixées dans les termes de référence ; et
- Présente toute précision et/ou justification que l'OBPE pourra exiger pour déterminer sa conformité.

IX. Une proposition financière

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent présenter une proposition financière sur les 25 jours prévus pour la mission tout en sachant que les paiements se feront en monnaie nationale.

X. Critères de sélection

X.1 Eligibilité à l'évaluation technique (Oui/Non)

Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent obtenir tous les "Oui".

- Avoir un minimum d'un diplôme de licence liée au climat et/ou à l'environnement ou tout autre domaine connexe pertinent pour le sujet ;
- Avoir au moins cinq (3) ans d'expérience dans les domaines de l'environnement et du changement climatique ;
- Notation de l'offre technique (70 points).

X.2 Notation

Les candidats sélectionnés doivent obtenir au minimum 70% pour avoir droit à l'analyse financière.

- Niveau de compréhension de la mission par le candidat/Consistance de la proposition du candidat avec les TDRs (20 pts) ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques au Burundi (20 points) ;
- Démontrer de solides compétences en communication et rédaction des rapports d'envergure nationale (20 pts) ;
- Expérience dans le processus de communication nationale de la CCNUCC et l'Accord de Paris (20 pts) ;
- Bonne aptitude à l'analyse, au traitement et à la synthèse des données et informations (20 pts).

La proposition doit être soumise dans une enveloppe fermée au siège de l'OBPE situé à l'Avenue du Triomphe dans la ville de Gitega ou à son bureau de liaison situé à l'Avenue de la Cathédrale à Bujumbura en face de l'ISABU ou soumise par e-mail à l'adresse : obpe_burundi@obpe.bi avec copie à l'adresse : renildend@gmail.com. La mention " Candidature au poste de Coordonnateur Technique National du Projet « Rapport Biennal sur la Transparence (RBT) " doit figurer sur l'enveloppe déposée ou dans le sujet de l'e-mail envoyé.

L'offre doit être reçue au plus tard le 29 Mai 2024 à 11h30. La date et l'heure de réception de l'e-mail font foi.

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de remise des offres. Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront soit renvoyées à l'expéditeur, soit écartées.

Fait à Gitega, le 23/05/2024

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Ir. HATUNGIMANA Berchmans

